

La fonction de Président de Club

-Le Président est le membre le plus important du Conseil d'administration du Club. Il préside toutes les réunions, il dirige le Conseil d'administration. Il envoie les convocations pour la réunion réglementaire mensuelle et pour les réunions particulières du Conseil.

-Il désigne les commissions permanentes chargées de l'administration et des activités conformément au plan-type de l'organisation des Clubs LIONS International, et agit comme membre de droit de chacune des commissions.

-Il veille à ce que les commissions fonctionnent et collaborent dans ce but avec leur Président. Il doit réclamer, à ces commissions, les rapports réguliers et veiller à ce que les élections soient effectuées conformément aux règlements internationaux et aux statuts du Club. Il est membre actif de la commission consultative du gouverneur de district de la zone dans laquelle le Club est situé.

-Si , pour une raison quelconque, le Président ne peut remplir ses obligations, le Vice-Président qui vient immédiatement après lui , assumera sa charge et remplira ses obligations avec la même autorité.

-Si, pour une raison quelconque, la charge du Président devient vacante, le Vice-Président lui succédera.

-En cas de vacance des postes, le Conseil d'Administration désignera un membre pour remplir la fonction de Président jusqu'à la fin de l'exercice.
